

Annexe 1 : Liste des espèces domestiques et non domestiques des Phasianidés**Les espèces domestiques : aucune obligation**

- les variétés domestiques du faisan ordinaire (*Phasianus colchicus*) notamment :
 - le faisan blanc ;
 - le faisan pie ou panaché ;
 - le faisan de Bohême ;
 - les variétés gris cendré, fauve, isabelle, diluée ;
 - les formes géantes ;
- les variétés domestiques du faisan doré (*Chrysolophus pictus*) :
 - le faisan doré charbonnier (mutation « obscurus ») ;
 - le faisan doré jaune (mutation « luteus ») ;
 - le faisan doré saumoné ou isabelle (forme « infuscatus ») ;
 - le faisan doré cannelle ;

Les espèces non domestiques :

- Commercialisation, exportation, importation : Règlement CE

Annexe A	Annexe B	Annexe C	Annexe D
Faisan de Wallich Faisan d'Edwards Faisan Impérial Faisan de Swinhoe Faisan d'Elliot Faisan de Hume Faisan Mikado Oreillard blanc Oreillard de Harman Hoki brun Eperonnier Napoléon Tragopan de Cabot Tragopan de Blyth/Molesworth Tragopan de Hastings Lonophore resplendissant Lonophore de Lhuys Lonophore de Sclater Rheinarte ocellé	Faisan de Bulwer Faisan prélat Faisan à queue rousse Faisan du Viêt-Nam Faisan d'Atjeh Faisan noble Faisan de Salvadori Faisan leucomèle Argus géant Les Ithagines Eperonnier chinquis Eperonnier de Germain Eperonnier Malais ou de Hadwixke Eperonnier de Bornéo	Eperonnier de Rothschild Tragopan satyre	Autres espèces

Annexe A : permis (exportation, importation, certificat intra-communautaire) (commerce interdit)

Annexe B : 2 permis (exportation et importation)

Annexe C : 1 permis (exportation)

Annexe D : Pas de permis

- Détention : Arrêté du 8 octobre 2018 fixant les règles générales de détention d'animaux d'espèces non domestiques

	Pas de formalité	Déclaration de détention	Certificat de Capacité et autorisation d'ouverture
Faisan de Bulwer			1 et plus
Faisan à queue rousse			1 et plus
Faisan de Salvadori			1 et plus
Eperonnier de Bornéo			1 et plus
Eperonnier de Rothschild			1 et plus
Argus géant			1 et plus
Ithagine ensanglanté			1 et plus
Tragopan de Blyth			1 et plus
Tragopan de Cabot			1 et plus
Tragopan mélanocéphale			1 et plus
Autres espèces*		1 à 100 individus	101 et plus

* Détention libre dans la limite de 100 individus au total, tout oiseaux confondus. Si vous possédez une autre classe zoologique, la limite totale d'animaux est de 40 individus.

Annexe 2 : Exemples d'enrichissements pour Galliformes (13)

- Bar à herbe
- Bain à poussière
- Bar à insectes
- Légumes et nourriture suspendu
- Lancée de graine
- Zone de fouissage